

Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Cussegl naziunal



Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de
l'énergie
CH-3003 Berne
www.parlement.ch
urek.ceate@parl.admin.ch

A l'att. des participants à la consultation
concernant l'avant-projet relatif à
l'initiative parlementaire « Mesures à
renforcer contre l'abandon des
déchets »

Le 9 mars 2015

**Consultation sur l'initiative parlementaire 13.413 « Mesures à renforcer contre
l'abandon des déchets »**

Madame, Monsieur,

Le 23 février 2015, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) a approuvé un avant-projet de modification de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), lequel fait suite au dépôt de l'initiative parlementaire visée en titre. Par la présente, nous vous soumettons ce texte pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation.

Par cette révision de la LPE, l'avant-projet vise à réprimer l'abandon de petites quantités de déchets urbains en dehors des installations prévues à cet effet (littering). Ce phénomène de société, qui a atteint un niveau préoccupant, nuit en effet à l'environnement et génère des coûts importants. La révision de loi proposée introduit une norme pénale prévoyant une amende uniforme dans toute la Suisse.

Nous vous invitons à adresser votre avis d'ici au 8 juin 2015 à Monsieur Marco Buletti, de l'Office fédéral de l'environnement (tél. 058-462.68.37; marco.buletti@bafu.admin.ch), qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire de même que Madame Christine Mühlemann, du secrétariat de la CEATE (tél. : 058 322 95 90; urek.ceate@parl.admin.ch). Vous trouverez en outre la documentation relative à la consultation sur le site Internet du Parlement (www.parlement.ch).

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Hans Killer
Président de la commission

Annexes :

- avant-projet et rapport explicatif de la CEATE-N du 23 février 2015
- liste des participants à la consultation